

du 30 juin au 22 juillet 2010

SOMMAIRE

Réunion sur les implications du Traité de Lisbonne pour la politique de cohésion	1
Débats autour de la directive « Services »	1
Avenir de la PAC	2
L'avenir du tourisme en Europe	3
Conclusions du Conseil sur la mobilité urbaine	3
Déclaration d'Avignon	3
6,4 milliards d'euros pour la recherche	4
Financement de la coopération entre administrations	4
Inscriptions aux Open Days	4

Réunion sur les implications du Traité de Lisbonne pour la politique de cohésion

Cette réunion qui s'est tenue le 12 juillet à Bruxelles, à l'initiative de la commission développement régional (REGI) du Parlement européen, a rassemblé des parlementaires nationaux de l'ensemble des Etats membres.

Lors de cette réunion, Danuta Hübner, présidente de la commission REGI, a souligné que le Traité de Lisbonne renforçait le principe de subsidiarité, ce qui signifiait un mode de coopération renforcée entre les niveaux de gouvernance européen, national, régional et local. Le rôle du Parlement européen est aussi accru puisqu'il devient co-législateur à part entière de la politique de cohésion.

Le Commissaire européen en charge de la politique régionale, Johannes Hahn, a rappelé sa volonté que la politique de cohésion continue à s'appliquer à l'ensemble des territoires européens. La grande majorité des parlementaires a approuvé ce point de vue. Le commissaire a aussi souligné la nécessité d'avoir un volet urbain dans la prochaine programmation ainsi que l'implication des autorités régionales et locales. Il a insisté sur le rôle de la politique de cohésion comme vecteur de réussite pour la nouvelle stratégie UE2020.

Rudy Demotte, ministre-président de la Région wallonne a présenté, lors de cette réunion, et, le lendemain, devant les parlementaires européens, le programme de la présidence belge en matière de politique de cohésion. Il a affirmé l'attachement de la Belgique à cette politique qui est une priorité de la présidence belge. Il a ainsi déclaré : « La politique de cohésion doit rester un vecteur

important de soutien au développement régional sur l'ensemble du territoire de l'UE ». A l'agenda de la présidence, un Conseil informel est prévu les 22 et 23 novembre à Liège, autour de deux thèmes: 1. les priorités politiques d'intervention de la future politique de cohésion et 2. la question du maintien de l'objectif de compétitivité. Une conférence à Tournai sera aussi organisée les 30 septembre et 1^{er} octobre sur la cohésion territoriale et les macrorégions.

En conclusion de la réunion, Danuta Hübner a appelé à une coopération et des échanges plus étroits entre les parlements nationaux et la commission REGI.

Jacques Le Nay, député membre de la commission développement durable et aménagement du territoire représentait l'Assemblée Nationale.

Ces débats intervenaient alors que les premières propositions de la Commission sur la future politique de cohésion après 2013 sont attendues pour la fin 2010.

Débats autour de la directive « Services »

Le 8 juillet, l'intergroupe Services publics du Parlement européen s'est réuni à Strasbourg pour discuter de la transposition de la directive « Services ».

Cette réunion est intervenue alors que la Commission européenne a lancé une consultation publique pour évaluer la transposition de cette directive dans les Etats membres. (cf encadré)

Lors de cette réunion, ont été soulevées plusieurs questions : comment exclure des services publics non économiques sans les définir avec précision ? Quelle définition donner à l'exigence de mandatement des prestataires qui conditionne l'exclusion des services sociaux d'intérêt général ? Comment comparer les choix de transposition des Etats-membres dès lors qu'ils relèvent, pour les uns, de lois-cadres nationales, pour les autres, de lois sectorielles nationales et régionales ?

Evelyne Gebhardt (S&D, All), qui, en son temps, avait été rapporteur de la directive « Services » a été nommée rapporteur sur l'état de la transposition de cette directive. Elle compte aborder toutes ces questions dans son prochain rapport.

Consultation publique sur la transposition de la directive services

La directive « Services », adoptée en 2006, vise à faciliter la liberté d'établissement des prestataires de services dans l'ensemble de l'UE. Le délai de

du 30 juin au 22 juillet 2010

transposition dans les Etats membres était le 31 décembre 2009. Comme prévu dans la directive, la Commission européenne doit évaluer la transposition de ce texte et ainsi consulter les différents acteurs. Pour ce faire, elle a ouvert une consultation publique en ligne sur Internet jusqu'au 13 septembre 2009. Cette consultation vise à identifier les obstacles subsistant à la libre circulation des prestataires de services. **Pour en savoir plus.**

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français estiment n'avoir pas été convenablement associées aux travaux de transposition engagés par l'Etat. Par ailleurs, elles ne comprennent pas que certains services sociaux et notamment de la petite enfance aient été inclus dans le champ de la directive : elles estiment en effet que l'inclusion de ces services dans le champ de la directive, à terme, risque de les fragiliser.

Avenir de la PAC

Réunis en session plénière, les parlementaires européens ont adopté la résolution du libéral britannique George Lyon préconisant une politique agricole commune (PAC) plus verte et plus compétitive pour l'après 2013.

Changement climatique, sécurité alimentaire, qualité des aliments et compétitivité des entreprises sont les grands défis de l'agriculture européenne selon le rapporteur. Alors que la Commission européenne doit présenter en novembre une communication sur la réforme de la PAC, les députés européens considèrent que les montants alloués à cette politique dans le budget de 2013 devront « être maintenus au moins durant la prochaine période de programmation financière ».

Ils insistent également sur le fait que celle-ci ne doit pas être renationalisée. Ils souhaitent que le principe directeur de la PAC réside dans une répartition juste des paiements, équitable pour les agriculteurs des nouveaux comme des anciens Etats membres, reflétant la biodiversité régionale.

Les parlementaires souhaitent par ailleurs que soient accordés aux exploitants le paiement complémentaire versé par l'Union dans le cadre de contrats pluriannuels les rémunérant de leur contribution à la réduction des gaz à effet de serre, et des avantages en contrepartie du respect des normes strictes qui leur sont imposées en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de législation sociale et de bien-être animal.

Enfin, le texte adopté par le Parlement européen est favorable au maintien de la structure de la

PAC en deux piliers : soutien des revenus et des marchés et développement rural.

« Des soutiens mieux répartis, mieux ciblés et plus lisibles », tel est le message lancé en clôture de la conférence sur l'avenir de la PAC, qui s'est tenue les 19 et 20 juillet 2010, par Dacian Ciolos, Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural pour tirer les conclusions de la consultation publique sur l'avenir de la Politique agricole commune (lancée en avril par la Commission européenne). Il a aussi annoncé l'abandon des critères historiques sur lesquels se fonde le système actuel de répartition des paiements directs au profit « d'un système efficace et équitable fondé sur des critères objectifs et réalistes pour l'ensemble des Etats membres, de leurs régions et de leurs agriculteurs ».

Il a par ailleurs défendu le maintien des deux piliers, le premier pilier soutenant l'ensemble des agriculteurs européens sur une base annuelle pour des résultats quantifiables et visibles annuellement » pour répondre « aux grands défis communs à l'ensemble des Etats membres de l'UE ». Le second, la politique de développement rural, devra largement prendre en compte la dimension territoriale et s'employer notamment à moderniser les exploitations, soutenir la diversification des zones rurales, et traiter de manière horizontale les problèmes liés au changement climatique.

Parmi les 6 défis à relever pour la PAC dans le futur, M. Ciolos a indiqué que, sur le plan environnemental, l'agriculture devrait améliorer ses pratiques de production et réduire ses émissions de carbone. S'agissant du défi économique, M. Ciolos veut créer de nouveaux dispositifs pour « répondre à la problématique de la volatilité excessive des revenus ».

Le commissaire a, enfin, indiqué qu'il « existait une convergence de vues claire sur la nécessité de faire évoluer la PAC et de la réformer pour préserver l'équilibre de nos territoires ».

La Commission européenne adoptera, à la mi-novembre, une communication sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2013, date d'expiration du cadre financier actuel de l'UE. **Pour lire l'intervention du commissaire.**

L'avenir du tourisme en Europe

Le 30 juin, la Commission européenne a publié une communication sur l'avenir du tourisme en Europe.

Dans ce document, la Commission identifie plusieurs défis que le tourisme européen doit affronter pour que l'UE se maintienne au premier

du 30 juin au 22 juillet 2010

rang des destinations : la crise économique, sociale et financière, la lutte contre le changement climatique, la concurrence mondiale, les évolutions démographiques. Cette communication s'inscrit dans le cadre des nouvelles compétences en matière de tourisme offertes par le Traité de Lisbonne. Désormais, l'UE dispose de compétences pour appuyer, coordonner et compléter l'action des États membres.

Elle propose quatre axes d'actions qu'elle décline en 21 actions pour maintenir l'UE comme première destination touristique mondiale :

- stimuler la compétitivité du secteur touristique en Europe;
- promouvoir le développement d'un tourisme durable, responsable et de qualité;
- consolider l'image et la visibilité de l'Europe comme un ensemble de destinations durables et de qualité;
- maximiser le potentiel des politiques et instruments financiers de l'UE pour le développement du tourisme.

Parmi les actions proposées figurent entre autres la création de labels européens de tourisme durable (label du patrimoine européen, du patrimoine naturel...), le financement de programmes destinés à favoriser le tourisme de populations ciblées hors saison (personnes âgées, familles à faible revenu, personnes à mobilité réduite), développement de la marque « Europe », création d'une plateforme d'échanges « TIC et Tourisme », création d'un observatoire virtuel du tourisme, mise en réseau des acteurs du tourisme parmi lesquels les autorités locales.

Ces initiatives s'inscrivent dans le droit fil de la **Déclaration de Madrid**, adoptée par les Ministres européens en charge du tourisme.

Plus d'infos

Conclusions du Conseil sur la mobilité urbaine

Le 24 juin 2010, le Conseil des ministres Transports a adopté des conclusions relatives à la mobilité urbaine.

Dans **ce document** les ministres soulignent le rôle déterminant des transports urbains en matière de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et d'économie d'énergie.

Ils mettent en avant le principe de subsidiarité et reconnaissent que les compétences en matière de mobilité urbaine sont locales. C'est aux

collectivités de proposer des stratégies adaptées pour leur territoire.

L'UE ayant un rôle à jouer pour encourager le dialogue entre parties prenantes, les ministres invitent la Commission européenne à organiser régulièrement des conférences sur ce sujet pour encourager le dialogue.

Ils saluent la proposition de la Commission de financer des campagnes de sensibilisation pour des transports urbains sûrs, durables et respectueux de la santé ainsi que ses efforts pour tenter de dégager des moyens financiers pour la mobilité urbaine.

Ils appellent à ce titre, notamment à :

- de meilleures interconnexions entre les réseaux de mobilité urbaine, les réseaux longue distance et les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), les zones urbaines portuaires ;
 - l'élaboration de plans de mobilité durables pour les grandes villes et les aires métropolitaines ;
 - l'interconnexion des différents modes de transport ;
 - des modes de transport accessibles à tous ;
 - l'utilisation des TIC pour optimiser les trajets et les connexions avec le fret ;
 - un programme ambitieux en matière de R&D.
- Enfin, ils soutiennent la création d'un observatoire européen de la mobilité urbaine qui prendrait la forme d'une plateforme électronique.

La Commission est chargée de recenser, dans son futur Livre blanc sur les transports, les initiatives qui favoriseront la mobilité urbaine.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français saluent ces conclusions qui soutiennent **plusieurs propositions** qu'elles avaient formulées lors de la publication du Livre vert.

Déclaration d'Avignon

Le 9 juillet 2010, s'est tenu à Avignon le rassemblement « Quelles politiques culturelles pour les régions européennes d'aujourd'hui ? » auquel ont participé, entre autres, Jacques Delors ancien président de la Commission européenne, Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions ainsi que des élus régionaux et locaux.

Les participants ont signé **la déclaration d'Avignon** appelant l'Union européenne à mener une politique forte en matière culturelle.

Cette déclaration demande que soient réaffirmées dans le cadre de la prochaine stratégie de l'Union européenne pour 2020 :

du 30 juin au 22 juillet 2010

- une vision de l'Europe conciliant développement économique, développement social et développement humain, soulignant ainsi notre responsabilité universelle ;
- une politique communautaire considérant les territoires comme des acteurs essentiels du projet européen, où se mettent en œuvre tous les aspects politiques (démocratiques, économiques et sociaux) et se conçoivent des gouvernances permettant d'associer tous les acteurs du changement ;
- une vision de la culture, certes constitutive d'identités, mais principalement destinée à l'élaboration d'un « vivre ensemble » ouvert au monde et à ses transformations ;
- la place de la création artistique dans une politique culturelle européenne, comme moyen privilégié de réconcilier goût du futur, attachement au patrimoine et ouverture aux autres.

6,4 milliards d'euros pour la recherche

La commissaire irlandaise européenne en charge de la recherche, de l'innovation et de la science, Maire Geoghegan-Quinn, a annoncé, le 19 juillet 2010, que la Commission allait investir près de 6,4 milliards d'euros dans la recherche et l'innovation.

Ce financement, le plus important jamais réalisé dans ce domaine, couvre tout une série de disciplines scientifiques, de domaines de politique publique et de secteurs commerciaux.

Près de 16 000 participants issus d'organismes de recherche, d'universités et de l'industrie, dont environ 3 000 PME, pourront ainsi potentiellement bénéficier d'un financement. Les subventions seront attribuées par voie d'appels à propositions et d'évaluations dans le courant des quatorze prochains mois.

Cette enveloppe financière vise à stimuler l'économie et devrait permettre la création de plus de 165 000 emplois. Ce financement constitue un élément fondamental de la stratégie «Europe 2020» de l'UE, et notamment de l'initiative «Une Union pour l'innovation» qui sera lancée en automne 2010. [Pour en savoir plus.](#)

Financement de la coopération entre administrations

La Commission européenne a adopté, le 8 juillet, le programme de travail ISA qui vise à trouver des solutions pour faciliter la communication entre les administrations publiques européennes.

Ce programme affecte 26 millions d'euros aux actions de soutien à la coopération électronique entre les administrations publiques des Etats membres de l'UE.

Ces actions aideront les administrations à échanger des informations plus facilement et à fournir de meilleurs services aux citoyens et aux entreprises. Elles soutiennent la coopération entre les administrations en mettant l'accent sur l'interopérabilité et la réutilisation de solutions, de façon à surmonter les obstacles électroniques entre Etats membres. [Pour en savoir plus](#)

Inscriptions aux Open Days

Les Open Days, semaine européenne des villes et régions à Bruxelles, se tiendront cette année du 4 au 7 octobre.

Plus de 7000 participants sont attendus pendant ces trois jours durant lesquels les collectivités locales européennes réunies au sein de conglomérats organisent des séminaires sur des thèmes comme la cohésion, la coopération et la compétitivité... Parmi les 28 partenariats recensés qui regroupent près de 250 collectivités, figurent 12 régions, **5 départements et 4 villes français.**

Pour connaître [la liste en français](#) des ateliers. [Pour s'inscrire](#)

Interviews

Vous pouvez retrouver sur le site Internet de la MEPLF : www.mepfl.eu les interviews de Claudy Lebreton, Président de l'ADF et président sortant de la MEPLF, Michel Delebarre, député-maire de Dunkerque, président de la commission cohésion territoriale du Comité des Régions, Danuta Hübner, ancienne commissaire européenne en charge de la politique de cohésion et présidente de la commission politique régionale du Parlement européen.

La diffusion des Brèves s'interrompt pendant le mois d'août.

L'équipe de rédaction vous donne rendez-vous à la rentrée et vous souhaite un agréable été.